

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert de la matière fertilisante (produit simple) **BIODOZ SOJA STABILISE***

de la société

NOVOZYMES A/S

enregistrée sous le

n° 2020-0492

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales

Nom du produit	BIODOZ SOJA STABILISE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	MONSANTO SAS
Titulaire	NOVOZYMES A/S Krogshøjvej 36 2880 BAGSVAERD DANEMARK
Classe - Type	Préparation bactérienne du type inoculum de <i>Bradyrhizobium japonicum</i> souche G49
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	948-2014.01
Numéro d'AMM	9010018

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 24/04/2020

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des autorisations de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN